



Département du MORBIHAN

2026/26/02/26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (**arrivée à 21h49**), GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, TROALEN Anne.

Procurations : BOCQUILLON Maud à Laurine GOUJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».

Date de convocation : 18/02/2026
Convocation affichée le : 19/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procurations (s) : 4

Reçu en Préfecture de VANNES le 09/03/2026

Publié ou notifié le 10/03/2026

Certifié exécutoire le 19/03/2026

A GOURIN, le 10/03/2026

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



**26- CONVENTION DE MISSION D'ARCHIVAGE ET PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLEMENT
APRÈS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2026**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de mission d'archivage relative au récolement des archives, lequel interviendra après les élections municipales de 2026.

Le montant total de l'opération s'élève à 960 € HT.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.



Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260226-D2026260226-DE

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention de mission d'archivage relative au récolement des archives, ainsi que le plan d'intervention, en annexe de la présente,

Après en avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer la convention de mission d'archivage relative au récolement des archives, ainsi que le plan d'intervention qui précise le coût de la rédaction du procès-verbal de récolement, après les élections municipales de 2026, soit 960 €HT.

A Gourin, le 26 février 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.